

Au verso 1

Ecublens le 1^{er} Octobre

Didier Boucard
Ch. de la chiésaz 8
1024 Ecublens

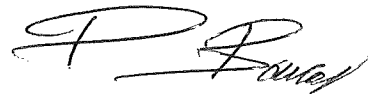
Bureau Du Conseil Communal
Monsieur Le président
Germain Schaffner
Ch des Clos 101
1024 Ecublens

Monsieur le président chers collègues.

Suite à divers changement entrepris dans ma vie et ayant moins de temps, je désire mettre un terme à mon mandat de Conseiller Communal.

Je vous prie d'agréer Monsieur le président mes salutations distinguées.

Didier Boucard



Ecublens, octobre 2012

Les habitants du hameau de Renges
et d'Ecublens

A la Municipalité d'Ecublens
Aux Conseillers communaux
Au service de l'urbanisme (CTC)

Concerne : Projet de construction au « Village de Renges », rte du Molard/ch du Bugnon.

Mesdames, Messieurs les Elus Communaux

Depuis la pose des gabarits le 11 octobre courant, on peut se rendre compte de la démesure des hauteurs maximales admises par le PPA de Renges.

Le projet présenté par les promoteurs Kälin-Schlatter utilise le maximum des hauteurs admises par le règlement. Il défigure donc la silhouette du hameau : il ne s'intègre pas au bâti existant, il en dépasse largement les hauteurs et les volumes.

Nous déplorons que ce projet de construction ne tienne pas compte du patrimoine historique en contrebas et si proche (le four banal, le poids public, la fontaine couverte, ainsi que le puits). De plus, n'oublions pas que la parcelle sur laquelle se trouve la ferme du Bugnon 1 permet la construction d'un quatrième bâtiment à l'identique.

Avec un tel nouveau quartier, la population de Renges grandirait d'une centaine de personnes, mais rien n'est adapté à un doublement de ses habitants: ni les routes, ni les accès, ni les places de parc...

Nous prions instamment chacun de se rendre sur le site de Renges pour y observer, grâce aux gabarits, l'impact d'un tel projet.

Nous demandons donc, que vous, nos Autorités, mettiez tout en œuvre pour que ce site soit préservé et devienne un parc d'utilité public en lien avec le patrimoine historique proche. Nous vous prions de proposer une autre alternative aux promoteurs en cédant une parcelle équivalente à même de recevoir ce projet (par exemple : la parcelle communale 56, Champ-Colomb ou la parcelle communale 1014, Verney-Montaney) Une telle opération ne mettrait pas en péril les intérêts des promoteurs, mais permettrait à toute une population de profiter encore longtemps du plus beau poumon de verdure de l'Ouest lausannois.

Mesdames et Messieurs les Elus Communaux, vous avez une lourde responsabilité envers nos aïeux qui ont tout fait pour préserver un tel patrimoine mais surtout envers les générations futures. Vous seuls pouvez et devez décider :

- soit de privilégier un développement harmonieux du hameau de Renges
- soit de privilégier les intérêts des promoteurs Kälin-Schlatter

En espérant avoir touché votre sensibilité, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Pour les habitants du hameau de Renges et d'Ecublens